

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Fabrice Roussel, réélu Maire de La Chapelle-sur-Erdre



Lundi 25 mai, dix semaines après la proclamation du résultat de l'élection municipale à La Chapelle-sur-Erdre, Fabrice Roussel a été officiellement élu Maire par le nouveau Conseil Municipal. L'élection, qui a vu la victoire de la liste La Chapelle ensemble avec 55,69 % des suffrages, avait été immédiatement suivie de la mise en place du confinement par le Président de la République, ce qui n'avait pas permis l'installation de la nouvelle équipe majoritaire. Depuis le 25 mai, le retard a été rattrapé et le Maire, ainsi que ses colistiers en charge de délégations, peuvent désormais exercer pleinement leur responsabilité.

L'Espace Médiation Numérique rouvre ses portes

Ouvert à tous, l'Espace Médiation Numérique est destiné aux Chapelains ne disposant pas d'un outil informatique et/ou peu à l'aise avec Internet.

En accès libre ou avec l'accompagnement d'une médiatrice numérique, les utilisateurs peuvent effectuer leurs e-démarches administratives auprès des institutions (CPAM, impôts, CAF...) et obtenir des conseils.

Équipé d'un ordinateur avec un accès à Internet, ce point d'accueil permet également aux usagers de scanner leurs documents et imprimer leurs justificatifs.

Espace Médiation Numérique

8 rue François Clouet - 02 72 01 54 64

mediation.numerique@lachellesurerdre.fr

Ouvert le mardi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h, le mercredi de 14h30 à 17h et le vendredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h

Réservations de documents à la Bibliothèque Municipale

À partir du mardi 9 juin, la Bibliothèque Municipale Nelson Mandela rouvre en mode "drive". Pour emprunter un livre, il faudra le réserver par téléphone ou par mail, ensuite prendre rendez-vous pour venir chercher le document, enfin récupérer le document muni d'un masque sur le créneau horaire réservé.



Ce dispositif sera mis en place les mardis, jeudis et vendredis de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h, ainsi que le samedi de 10h à 13h.

DÉPISTAGE

Ouverture d'un nouveau lieu de dépistage du Covid-19

Depuis le 29 mai, la salle municipale Balavoine s'est transformée en un "drive" de détection du Covid-19. Cette décision fait suite à la volonté des autorités sanitaires de développer la capacité de dépistage, en les rendant possibles dans d'autres lieux en complément des laboratoires de biologie médicale.

À La Chapelle-sur-Erdre, c'est l'Équipe de Soins Primaires (ESP) qui a été à l'initiative de cet aménagement de la salle municipale, en partenariat avec la Ville. Depuis le 29 mai, c'est le laboratoire de biologie médicale Réseau Bio qui a pris le relais pour permettre ces dépistages.

Les prélèvements seront réalisés - avec toutes les précautions maximales de sécurité - dans les voitures

qui stationneront devant l'entrée de la salle. Inutile d'aller directement sur place ; ces prélèvements se font sur rendez-vous auprès du laboratoire (information disponible sur www.reseau-bio.fr).



Réouverture des commerces



Réouverture des restaurants et bars

Depuis le 2 juin, une nouvelle étape du déconfinement a permis aux bars et restaurants d'ouvrir. À La Chapelle-sur-Erdre, de nombreux commerces ont pu reprendre une activité mise en parenthèse pendant deux mois et demi. Pour l'animation de la Ville, cette réouverture est aussi une bonne nouvelle, tant les bars et restaurants sont importants pour la vie locale.

OUVERTURE

Une nouvelle boulangerie à Gesvrine

Les mesures de confinement n'ont pas arrêté Nicolas Brugier, qui a ouvert sa boulangerie Nikoboulangue en plein cœur de la crise sanitaire du Covid-19. Il ne s'est pas découragé malgré des démarches administratives compliquées, des travaux repoussés... et a ouvert les portes de son commerce le 28 avril dernier.

Depuis, le boulanger propose ses pains, viennoiseries, tartes et sandwiches sur commande. Son projet prévoit de proposer à la vente des sandwiches, salades et pizzas chaque jour. Cela sera possible rapidement après la réalisation des travaux prévus en juillet.

*Nikoboulangue - 5 boulevard Jacques Demy - 02 28 24 76 08
Ouvert du mardi au dimanche midi*

DEPLACEMENTS

Franchir l'Erdre à pied ou à vélo ? Prenez le bateau

Initié par un collectif d'acteurs du territoire, le projet de franchissement de l'Erdre en bateau entamera une nouvelle phase d'expérimentation du 8 au 28 juin. L'idée est de permettre aux usagers d'effectuer en semaine leur trajet domicile-travail sans utiliser la voiture, mais aussi de profiter de l'Erdre le week-end.

Durant trois semaines, deux navettes relieront les pontons de La Grimaudière et de Gachet, en semaine de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h45, toutes les 30 minutes. Les passagers peuvent prendre la navette sans réservation, avec ou sans vélo, et contribuer financièrement à bord s'ils le souhaitent.

Le dimanche est consacré au volet tourisme avec un bateau qui relie les pontons de 15h à 19h, toutes les 30 minutes et à la demande.

La distanciation sociale et les gestes barrières devront être appliqués à bord. Les passagers devront se munir d'un masque.

ASSOCIATION

Stages d'été Lézards au jardin

Pour les activités associatives, l'heure est venue d'une reprise salutaire. Pour elles aussi, le confinement a porté préjudice à l'activité. L'association Lézards au jardin propose tout au long de l'année des séances tout public pour sensibiliser à la richesse et à la fragilité de l'environnement à travers des activités éducatives comme le jardinage bio, le bien-être et l'expression artistique en milieu naturel. Lézards au jardin reprend ses stages nature pour les enfants cet été, et des places sont encore disponibles. N'hésitez pas à les contacter pour permettre aux enfants de passer un été au vert !

La Maison Pour Tous reprend du service

Depuis le 2 juin, la Maison pour tous a rouvert ses portes et ses activités. Ainsi, Les Paniers Jeux reprennent deux samedis par mois de 9h30 à 12h. Le Café Décaféiné ouvre tous les jeudis de 14h30 à 16h dans le jardin de La Cabane à Jeux, et le dispositif de l'Auto Solidaire reprend du service (02 40 93 68 19). Plus d'informations sur www.mptlachapelle.com

Pour suivre toute l'actualité de la Ville, inscrivez-vous à la newsletter hebdomadaire sur le site internet de la Ville

www.lachapellesurerdre.fr